



ASL Joli Pré

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2021



ASL Joli Pré



Madame, Monsieur,

En raison du contexte sanitaire, l'assemblée générale ordinaire 2021 s'est une nouvelle fois tenue à huis clos entre les membres du bureau.

Le bureau a reçu 54 votes par correspondance (41 par courrier et 13 par courriel). 5 personnes ont voté directement lors de l'AGO ce qui porte le total à **59 votes**, soit **61,5%** des copropriétaires. Merci à tous pour votre participation. Le quorum est atteint, le Président a déclaré la séance ouverte à 21h

L'Assemblée générale a débuté par l'élection d'un président de séance et de 2 scrutateurs :

- Président de séance : **Antoine SURMONT**
- Scrutateurs : **Cédric COUTURIER & Julien ROBIN**

<p>Antoine SURMONT Président de l'ASL Joli Pré pour 2020</p> 	<p>Antoine SURMONT Président de séance pour l'AGO 2021</p> 
--	---

Rapport moral

Le Bureau a commenté le rapport moral pour l'année écoulée et a présenté les tâches effectuées par celui-ci.

- **Circulation :**

La vitesse est limitée volontairement à 20 Km/h dans notre résidence familiale.

Certains conducteurs, dont la vitesse est excessive, font courir un danger aux piétons (*particulièrement les enfants*) qui sont dans les rues. Ceci est particulièrement vrai dans certains virages à la visibilité réduite.

- **Stationnement :**

Le stationnement des voitures sur les trottoirs est interdit par le Code de la route (*même à cheval sur le trottoir*) : **Les contrevenants s'exposent à une amende de 135€.**

Le stationnement sur les trottoirs détériore le gazon et peut nécessiter des dépenses d'entretien à la charge des responsables.

Il est aussi interdit de stationner dans les jardins devant les maisons.

Il est recommandé de ne stationner ni dans les rues, ni dans les virages ce qui réduit la visibilité. Il est préférable d'utiliser nos 2 parkings collectifs en bas de la rue Jasmin et en face de l'école. Il y a toujours une place disponible sur au moins l'un des deux parkings.

Il vous est demandé de rappeler ces règles élémentaires à vos visiteurs (*Stationnement & Circulation*).

- **Entretien des parties privées :**

L'extérieur des maisons et jardins doit être maintenu en bon état (*article 12 du Cahier des charges*). Les haies mitoyennes doivent être entretenues et taillées régulièrement.

Nous rappelons que les horaires de tonte et de bricolage bruyant sont stipulés dans l'arrêté préfectoral n°99-364 du 24/12/1999 (disponible en mairie) :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**

- **Accès aux regards d'eaux usées :**

Il est rappelé que les accès aux regards des eaux usées doivent rester accessibles en toutes circonstances.

- **Eclairage de la résidence :**

Il est rappelé que les arbres à proximité des lampadaires doivent être élagués afin d'assurer un éclairage optimal des voiries.

- **Informations diverses :**

Des outils sont à disposition dans la cabane pour les résidents (et non pour les professionnels intervenant dans la résidence). Merci d'en prendre soin et de signaler toute détérioration.

En cas de besoin concernant la mise en œuvre de certains de ces outillages, vous pouvez vous adresser aux membres du Bureau. Veuillez vous inscrire sur le cahier lors de l'emprunt.

Les clefs sont disponibles chez les membres du bureau.

Nous rappelons que le bureau est à votre disposition pour tout conseil avant de faire des travaux afin que ceux-ci respectent le cahier des charges.

Le site Internet de la résidence peut être consulté à l'adresse suivante : <https://asljolipre.fr/>.

Le Bureau est joignable à l'adresse suivante : jolipreasl@gmail.com

Groupe Facebook (privé): <http://www.facebook.com/groups/114390165269353/>

FIN DU RAPPORT MORAL

Rapport d'activité 2020/2021

Le bureau a présenté le rapport d'activité 2020/2021.

Travaux depuis la dernière AGO

- ✓ Élagage, abattage de 3 arbres et entretien des coulées vertes
 - ✓ Pose de 3 balisettes anti-stationnement pour sécuriser le virage allée des Capucines
 - ✓ Pose de 4 balisettes anti-stationnement pour sécuriser le virage rue Jasmin
 - ✓ Signalisation par un marquage horizontal et vertical de l'accès pompier rue Jasmin
 - ✓ Rénovation de l'éclairage de la résidence et raccordement des lampadaires de la coulée verte.
- Travaux réalisés par la société Bouygues Energies et Services début Juin 2021
- ✓ Pose d'un panneau « Parking Privé » sur le lampadaire du parking de l'école
 - ✓ Signalement à Orange des regards télécoms dégradés. Plusieurs regards ont été réparés et Orange a prévu de rénover l'ensemble des plaques qui posent problème.

Administratif

Un support visuel reprenant quelques points-clés du Cahier des Charges de la résidence a été réalisé par le Bureau et distribué dans les boîtes aux lettres des propriétaires. Une version numérique est consultable sur le site Internet de la résidence.

A ce jour, 1 cotisation est encore manquante

Maintenance des jeux

Le projet de remplacement du toboggan a été abandonné car cela nécessitait de refaire le revêtement de sol. De plus, les modèles proposés dans notre budget par plusieurs fournisseurs sont beaucoup plus petits que l'actuel. Le bureau a donc validé un devis de la société Récréation pour effectuer les réparations nécessaires sur plusieurs jeux. Récréation rencontre beaucoup de difficultés pour réaliser les travaux dans les temps. Ils devraient être faits pendant l'été 2021

Vie sociale

En raison des conditions sanitaires, il n'a pas été possible d'organiser de moments conviviaux.

La situation s'améliorant, le bureau propose d'organiser les évènements suivants

- ❖ Nettoyage de la résidence le **samedi 11 septembre** (rendez-vous dès 9h30 devant la cabane à outils).
- ❖ Fête de Joli Pré le **Dimanche 26 septembre à midi**. Compte tenu du contexte sanitaire cette fête prendra la forme d'un pique-nique autour de l'aire jeux. Chaque participant est invité à apporter ses victuailles. Les personnes souhaitant aider aux préparatifs peuvent venir dès 10h30.

Dégradation / Vandalisme

Aucune dégradation n'a été signalée cette année. Le tire-fort qui était à disposition dans la cabane à outils a toutefois été abîmé suite à une mauvaise utilisation.

Le bureau rappelle que la vigilance de chacun reste de mise, notamment face aux démarcheurs abusifs.

La Mairie a mis en place une application pour signaler les dégradations et incivilités constatées. Le bureau vous invite à utiliser cette application le cas échéant.

Réflexions entamées/Projets en cours :

- Le bureau propose d'étudier en 2021-2022 la réfection des voiries de l'ASL. Des contacts ont déjà été pris avec les sociétés Colas et Eurovia. Mais cela nécessite au préalable une concertation avec les différents opérateurs (SEOP, Orange, GRDF, ENEDIS).
- Le bureau continuera l'aménagement des voiries pour améliorer la sécurité dans la résidence

Bilan des finances année 2020

DEPENSES	2018	2019	BUDGET 2020	2 020	ECARTS 2020
FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
Impôts	4 778	4 947	5 100	5 087	-13
Assurance	222	231	300	369	69
Entretien borne à incendie	0	13	250	0	-250
EDF	793	923	1 000	731	-269
Frais de bureau (Impressions, Courriers,...)	626	290	600	321	-279
Entretien reseaux	1 605	1 621	2 000	1 817	-183
Entretien espaces verts	4 214	3 428	3 800	2 213	-1 587
Entretien jeux et cabane	2 891	1 497	1 500	1 087	-413
Entretien des rues / fissures	4 996	0	800	0	-800
Travaux imprévus ou conseil juridique	1 636	3 799	2 000	0	-2 000
Cahier des charges (Impressions, frais administratif)	396	0	1 000	0	-1 000
Signalisation voie publique			0	510	510
PROJET					
Réhabilitation lampadaires rues			15 000		-15 000
Remplacement lampadaires coulée verte			7 000	2 330	-4 670
TOTAL DES DEPENSES	22 157	16 748	40 350	14 466	-25 884
RECETTES					
Cotisations	21 825	20 925	21 825	21 375	-450
Produits financiers et autres recettes	501	436	500	353	-147
TOTAL DES RECETTES	22 326	21 361	22 325	21 728	-597
RESULTAT	169	4 613	-18 025	7 262	25 287
DISPONIBILITES (livret =CC)	62 332	66 945		83 597	

Vote du budget :

OUI	57
NON	0
Abstention	2

Le bilan est approuvé.

Une cotisation 2020 est encore à percevoir.

Projets 2021 soumis à vote :

Suite à la demande de plusieurs propriétaires, le bureau soumet au vote la possibilité d'autoriser l'installation de « marquises ». En cas de vote favorable, le choix des modèles fera l'objet d'une communication du bureau. Le bureau attachera une grande importance à la conservation de l'uniformité et de l'harmonie de la résidence.

Vote du projet :

OUI	50
NON	5
Abstention	4

Le projet est approuvé.

Le bureau reviendra vers les copropriétaires avec une ou plusieurs propositions de modèles et les modalités. Merci de ne pas engager de travaux avant la communication de ces informations par le bureau.

Le bureau étudiera la possibilité d'effectuer une commande groupée, merci aux personnes intéressées de se manifester auprès du bureau à l'adresse jolipreasl@gmail.com.

Budget 2021 prévisionnel

DEPENSES	2 020	2 021	REEL (20)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT COURANTS			
Impôts	5 100	5 200	5 087
Assurance	300	400	369
Borne d'incendie	250	250	0
EDF	1 000	1 000	731
Frais de bureau (Impressions, Courriers,...)	600	600	321
Entretien reseaux	2 000	3 000	1 817
Entretien espaces verts	3 800	3 800	2 213
Entretien jeux	1 500	1 500	1 087
Entretien des rues / fissures	800	800	0
Travaux urgents et / ou conseil juridique	2 000	2 000	0
Cahier des charges (Impressions, frais administratif)	1 000	0	0
Signalisation voie publique	0	870	510
Projets			
Réhabilitation lampadaires rues et coulée verte	22 000	14 500	2 330
Remplacement barrière accès pompiers			
Réparation jeux (budget 2018)		7 700	
TOTAL DES DEPENSES	40 350	41 620	14 466
RECETTES			
Cotisations à 225 Euros	21 825	21 825	21 375
Produits financiers et autres recettes	500	500	353
TOTAL DES RECETTES	22 325	22 325	21 728
RESULTAT	-18 025	-19 295	7 262

Vote du budget prévisionnel 2021 :

OUI	57
NON	0
Abstention	2

Le budget prévisionnel est approuvé.

La cotisation reste à 225 € payable dans un délai de 2 mois à partir de la remise du CR d'AGO et de l'appel à cotisation.

Au-delà, une pénalité de retard (cf cahier des charges) pourra être appliquée.

Questions diverses reçues avec les votes par correspondance

Peut-on prévoir le remplacement de la table de ping pong et l'entretien de l'aire de pétanque ?

Cette année le bureau a mis l'accent sur les réparations des jeux pour enfants ce qui ne comprend pas la table de ping pong.

Le bureau étudiera la question d'une remise en état de la table.

L'aire de pétanque est un terrain ouvert à tous et libre à chacun de participer à l'entretien de cet espace. Les volontaires pour la remise en état de l'aire de pétanque peuvent participer à la journée de nettoyage le 11 septembre.

Les copropriétaires auront-ils le choix entre plusieurs modèles de marquises ?

Le bureau attachera une grande importance à la conservation de l'harmonie visuelle de la résidence mais laissera malgré tout le choix aux propriétaires entre plusieurs modèles.

Peut-on demander à la maison de retraite de limiter les nuisances sonores pendant leurs fêtes ?

Ce sujet ne fait pas partie des attributions de l'ASL. Les copropriétaires sont libres de prendre contact avec Repotel ou les autorités à titre personnel.

Certaines plaques d'égouts ont besoin d'être renouvelées.

Les regards les plus abîmés sont ceux d'Orange (Anciennement France Telecom). Un technicien Orange est venu constater les dégâts dans la résidence et 2 regards ont déjà été remplacés allée des Capucines. Pour accélérer les travaux, le bureau invite chaque copropriétaire concerné à déclarer un incident sur le site d'Orange (dommages-reseaux.orange.fr).

Une pose de caméra de surveillance sur le parking près de l'école est-elle prévue ?

Lors des municipales 2020, la mairie s'est engagée auprès du bureau à installer une caméra à la sortie des CLAE qui aurait notre parking dans le champ de vision. Cet engagement nous a été confirmé en début d'année 2021. Cette caméra est prévue dans le prochain plan de déploiement vidéosurveillance de la mairie qui doit intervenir fin 2021 ou début 2022.

Quand est prévue la rénovation de l'aire de jeux ?

A ce jour, les travaux commandés en Mars 2021 n'ont toujours pas commencé. La société Récréation a pris beaucoup de retard sur le planning. Aux dernières nouvelles ils devraient avoir lieu en Juillet 2021.

Peut-on prévoir la rénovation des voiries de la résidence et des marquages au sol des places de parking ?

Ce sujet est à l'ordre du jour du bureau mais nécessite, avant tout travaux, de se concerter avec les opérateurs de réseau. Ceci afin d'éviter toute nouvelle tranchée aussitôt les travaux terminés.

Peut-on dégager les trottoirs rendus inaccessibles par des haies trop larges ?

Le bureau rappelle qu'il appartient à chacun d'entretenir ses haies afin de dégager les voies de circulation. Il est aussi nécessaire d'élaguer les arbres situés à proximité des lampadaires afin d'assurer un éclairage convenable et sécuritaire des voiries.

Est-il prévu de marquer au sol des places de stationnement dans les rues permettant d'inciter à réduire la vitesse ?

Non il n'est pas prévu de marquer des places au sol sur les voiries car cela irait à l'encontre du cahier des charges qui interdit le stationnement dans les rues.

Est-il prévu une action pour limiter le nombre de chats dans la résidence ?

Cela ne fait pas partie des attributions du bureau. Toutefois nous rappelons que l'utilisation de dispositifs répulsifs sonores ou ultrasonores vendus dans le commerce est interdite car ils peuvent causer des nuisances au voisinage.

Est-il prévu une action pour éviter le squat des parkings de la résidence le soir ?

Le bureau invite tous les copropriétaires à signaler les nuisances à la police municipale ou nationale. Il est aussi possible d'effectuer des signalements sur l'application Voisins78. Le signalement aux autorités est le seul moyen d'obtenir une présence policière plus importante sur nos parkings (patrouilles nocturnes).

Le bureau s'est déjà mobilisé en portant le sujet à la mairie qui s'est engagée à installer une caméra de vidéosurveillance près du parking de l'école.

Autres questions relatives à des problèmes personnels :

Les conflits de voisinage (nuisances diverses) ne relèvent pas des attributions du bureau. Nous incitons les copropriétaires à respecter les règles et à privilégier le dialogue s'il y a une gêne.

Pour toutes les questions auxquelles nous n'aurions pas répondu, il est possible de contacter le bureau par mail à l'adresse jolipreasl@gmail.com.

Election des membres du bureau 2021

Mme CARLO a donné sa démission, merci à elle d'avoir consacré du temps pour notre collectivité.

Les personnes désirant intégrer le bureau ou aider à certaines tâches sont les bienvenues et peuvent se faire connaître auprès d'un des membres du bureau.


M. ROBIN Julien se déclare candidat et est élu à l'unanimité.

Constitution du bureau 2021

Suite à l'AGO le nouveau bureau s'est réuni afin de déterminer la répartition des rôles.

Composition du nouveau bureau :

<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Rôle</u>
LOCHE	Frédéric	27 rue Jasmin	
BILLA	Davy	16 rue des Tulipes	Secrétaire
RIHOUEY	Céline	3 rue Jasmin	Trésorière
DASSIN	Chantal	22 rue des Tulipes	
COUTURIER	Cédric	1 rue des Tulipes	Vice-président
FILLAULT	Julien	12 allée des Capucines	Vice-trésorier
LAMANDIN	Brigitte	14 rue des Pivoines	Vice-secrétaire
SURMONT	Antoine	9 allée des Capucines	Président
GONTHIER	David	45 rue Alfred de Vigny	
BOYER	Carole	6 rue Jasmin	
ROBIN	Julien	22 allée des Capucines	

<u>Le Président de séance</u>	<u>La Trésorière</u>	<u>Le Président de l'ASL</u>
Antoine SURMONT 	Céline RIHOUEY 	Antoine SURMONT 